

CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU 16 JUILLET 2026

Délibération N° 2026-16

Nombre de membres	Votes
En exercice : 22	Pour : 17
Présents : 17	Contre : 0
Représentés : 1	Abstentions : 0
Votants : 18	Nuls : 1

L'an deux mille vingt-six et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Varilhes sous la Présidence de Gérard LEGRAND

Date de la convocation : 07 juillet 2026

Secrétaire de séance : Frédérick DEDIEU

Étaient présents :

- Membres titulaires : Martine ESTEBAN, Serge VILLEROUX, Alain SUTRA, Géraldine PONS, Gérard LEGRAND, Jérôme MATEOS, Nathalie CANAL, Michel DOUSSAT, Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Carole MAURETTE, Valérie SURCIN, Florent PAULY, Monique BORDES
- Membres suppléants remplaçant les titulaires absents : François TOULIS, Pierre VILLE, Anthony CROUZET, Mathilde DERRAMOND
- Représentés par un membre du Conseil d'Administration ayant reçu pouvoir :
Marc SANCHEZ donne pouvoir à Martine ESTEBAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article 24 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

OBJET : Élection du Président

En application de l'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, le conseil d'administration élit parmi ses membres titulaires le président du centre de gestion, qui est également le Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Gérard LEGRAND, doyen du conseil, procède à un appel de candidature :

- Madame Martine ESTEBAN, Maire de Varilhes, est candidate.

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets.

Monsieur Gérard LEGRAND proclame les résultats à l'issue du premier tour :

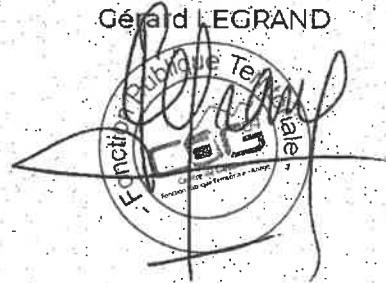
Votants : 18
Suffrages exprimés : 17
Abstentions : 0
Blanc : 1

Madame Martine ESTEBAN, Maire de Varilhes, recueille 17 voix, est proclamée élue et installée dans les fonctions de présidente du Centre de gestion et du Conseil d'Administration.

Adopté à l'unanimité, par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 juillet 2026.

Pour extrait conforme.
A Varilhes, le 16 juillet 2026.

Le Président,
Gérard LEGRAND



Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse – 68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publié le : 23 juillet 2026

Transmis au Préfet le : 17 juillet 2026

Centre de gestion de l'Ariège

10 rue Germain Authié
09000 Foix
Tél. 05-34-09-32-40
secretariat@cdg09.fr
www.cdg09.fr